Image not found or type unknown

erreur de facturation en ma faveur

Par **DERV**, le **25/09/2019** à **15:11**

Bonjour,

Engie a oublié de facturer l'acheminement de mars 2017 à décembre 2018 et nous réclame donc un arréré de plus de 7500 euros .

Nous sommes une entreprise.

Une telle somme due à une erreur de leur part peut-elle être réclamée rétroactivement ?

Bien cordialement

Mme DERVISO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés